

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

1919^e SÉANCE : 12 MAI 1976

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1919/Rev.1)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation dans les territoires arabes occupés :	
Lettre, en date du 3 mai 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12066)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1919^{ème} SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 12 mai 1976, à 15 heures.

Président : M. Louis de GUIRINGAUD (France).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1919/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation dans les territoires arabes occupés :
Lettre, en date du 3 mai 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12066).

La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans les territoires arabes occupés :
Lettre, en date du 3 mai 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12066)

1. Le PRÉSIDENT : Conformément aux décisions prises antérieurement [1916e à 1918e séances], j'invite les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït, de la République arabe syrienne, de la Somalie, du Soudan et du Yémen, ainsi que le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), à participer à la discussion sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Herzog (Israël) et M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prennent place à la table du Conseil et M. Baroodi (Arabie saoudite), M. Abdel Meguid (Égypte), M. Sharaf (Jordanie), M. Bishara (Koweït), M. Allaf (République arabe syrienne), M. Hussien (Somalie), M. Medani (Soudan) et M. Sallam (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT : Le premier orateur est le représentant du Soudan, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour y faire sa déclaration.

3. M. MEDANI (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, nous avons de la chance que le Conseil de sécurité examine la situation dans les territoires arabes occupés sous votre direction compétente et sage. Votre pays a contribué d'une manière active et objective aux efforts faits pour arriver à une paix juste et durable au Moyen-Orient. C'est pourquoi nous sommes certains que, sous votre direction, le Conseil prendra les mesures appropriées en ce qui concerne la question inscrite à son ordre du jour.

4. Je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue à l'ambassadeur Malik de l'Union soviétique, auquel je présente, ainsi qu'à Mme Malik, tous mes vœux de complet rétablissement. Nous sommes très heureux de le voir reprendre ses activités et enrichir le Conseil de son précieux apport. Ma délégation, avec votre permission, voudrait également souhaiter la bienvenue au représentant du Japon, auquel nous souhaitons tout le succès possible.

5. Depuis les réunions du Conseil en mars dernier, l'évolution dans les territoires arabes occupés a été de plus en plus grave et alarmante. La tentative des autorités israéliennes de créer de nouvelles colonies de peuplement israéliennes dans les terres arabes occupées, que les Etats-Unis eux-mêmes ont critiquée comme constituant un obstacle à la solution du problème du Moyen-Orient, a été la cause immédiate des manifestations du peuple palestinien sur la rive occidentale au cours desquelles des étudiants, des femmes et même des enfants arabes ont été et sont encore brutalement assaillis et tués par le barbare régime sioniste.

6. Pourtant, il faut regretter que le représentant d'Israël, dans sa déclaration du 5 mai [1917e séance], n'ait pas fourni d'explications sur ces attaques barbares perpétrées par les soldats israéliens contre des Palestiniens désarmés. Au lieu d'expliquer à la communauté internationale le comportement de son gouvernement, il a essayé, comme d'habitude, de détourner l'attention du Conseil des crimes commis par son gouvernement dans les territoires occupés et de l'occupation illégale des terres arabes en donnant une

interprétation aberrante des événements du Liban, pays dont son gouvernement a tué des ressortissants et détruit des biens, ce qui lui a valu d'être condamné à plusieurs reprises par la communauté internationale. Il a décrit le soulèvement des Palestiniens comme quelques lancements de pierres sporadiques sur la rive occidentale, alors qu'au cours des semaines écoulées les journaux et les informations radiodiffusées ont parlé des atrocités commises par les Israéliens contre la population arabe de la rive occidentale, des grèves qui s'étendent dans les villes, des violents affrontements qui se poursuivent dans les rues, du couvre-feu, de l'interdiction faite aux journalistes locaux et étrangers de se rendre sur les lieux de la violence et de l'arrestation de ceux qui tentaient de le faire.

7. Dans le numéro de *Newsweek* paru le 10 mai, M. M. S. Rusan pose une question très pertinente. Voici ce qu'il dit :

"Voulez-vous vraiment nous faire croire que les parachutistes israéliens ont tiré sur six manifestants arabes et les ont tués parce qu'ils "craignaient pour leur vie" ? Auraient-ils fait la même chose si les manifestants avaient été des Juifs israéliens ? Non. Les Arabes d'Israël comprennent que le racisme est un fait quotidien dans ce pays trop souvent salué comme une "démocratie"."

Il ajoute plus loin :

"Bien sûr, les Egyptiens et les autres pays arabes incitent la population... Bien sûr, l'Organisation de libération de la Palestine suscite activement les troubles."

Et le *New York Times*, qui n'est pas particulièrement réputé pour soutenir les Arabes contre Israël, écrivait le 25 mars :

"Les troubles sont un phénomène indigène authentique qui est l'expression des griefs accumulés par une population occupée depuis huit ans."

8. D'autre part, le représentant d'Israël a essayé une fois de plus de tromper le Conseil en lui brossant un tableau rose des événements et de la situation sur la rive occidentale et à Gaza. Il a dit :

"Nous sommes fiers du fait que le produit national brut s'est accru de 18 p. 100 par an dans les deux territoires, que le revenu par habitant a augmenté sur la rive occidentale de 80 p. 100." [*Ibid.*, par. 99.]

Pas plus tard que la semaine dernière, le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine a rappelé au Conseil le rapport du Service de coordination des activités dans les zones administrées du Ministère de la défense d'octobre 1970, qui se lit ainsi :

"Les zones constituent un marché supplémentaire pour les produits et les services israéliens, d'une part, et une source de facteurs de production, notamment la main-d'œuvre non spécialisée, pour l'économie israélienne, d'autre part." [*Ibid.*, par. 179.]

9. L'affirmation du représentant d'Israël selon laquelle cette occupation est humaine et a apporté des avantages politiques et économiques au peuple opprimé de Palestine est sans objet et tout à fait superficielle. Les grèves générales et les manifestations dans les territoires occupés montrent la détermination des Palestiniens de se libérer du joug de l'impérialisme et du sionisme. Les résultats des élections municipales ont fait éclater le mythe et les plans des sionistes. Une fois de plus, les Palestiniens ont affirmé leur appui et leur engagement sans équivoque à l'égard de l'OLP, seul représentant authentique du peuple de Palestine.

10. La vaste majorité des Etats Membres ont connu, à différentes périodes de leur histoire, l'occupation et l'influence étrangères. On entendait alors les mêmes contes nous parlant de la prospérité et du progrès dont nous jouissions grâce à la direction bienveillante de nos maîtres et que nous n'aurions pas connus sans eux. Mais l'histoire a montré le caractère fallacieux de ce concept. Elle a montré que l'occupation étrangère était le véritable mal et la véritable cause du retard enregistré dans le progrès politique et le développement économique.

11. A ce propos, de toute évidence, personne au Conseil ne saurait manquer de remarquer une similitude entre l'argument israélien et celui des régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie. Les régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie ont sans cesse recours à la même déformation des faits pour justifier leur occupation et leur exploitation des peuples autochtones de ces territoires. Pas plus tard qu'en avril dernier, le Premier Ministre d'Afrique du Sud a effectué une visite en Israël et dans les territoires arabes occupés et a eu un échange de vues et d'expériences avec les dirigeants israéliens sur les moyens de maintenir et de prolonger l'occupation dans leurs régions respectives. Toutes les nations et tous les peuples épris de paix dans le monde ont condamné cette visite. Mme Jeanne Martin Cissé, représentante de la Guinée et présidente du Comité spécial contre l'*apartheid*, a condamné cette visite le 7 avril. Elle a exprimé l'espoir que :

"Tous les gouvernements et toutes les organisations condamneront les initiatives du Gouvernement israélien visant à resserrer la collaboration avec le régime de Pretoria au mépris des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et averteront le Gouvernement israélien que les gouvernements et les peuples opposés à l'*apartheid* et au racisme ne pourront ignorer une telle collaboration et exerceront leur influence pour persuader le

Gouvernement israélien de se détourner de la voie dans laquelle il s'est engagé."

12. Une fois de plus, le représentant d'Israël essaie d'en appeler aux membres du Conseil en se faisant passer pour la victime innocente de la majorité des Arabes quand il dit que les représentants arabes prennent la parole les uns après les autres. Les Arabes prennent l'initiative d'appeler l'attention du Conseil sur les problèmes des territoires arabes occupés parce que ce qui est en jeu c'est l'avenir d'une nation, l'avenir du peuple palestinien — et, en conséquence, l'avenir des Nations Unies, de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

13. D'autre part, tout observateur, même peu averti, de la scène internationale doit se rendre compte que la majorité des Etats Membres considèrent que le conflit du Moyen-Orient fait partie intégrante de leur propre lutte. A l'exception peut-être de quelques rares cas, plus personne n'est indifférent aux aspirations du peuple palestinien à la libération, à l'indépendance nationale et à la souveraineté. C'est à ces quelques dissidents eux aussi qu'il appartient de placer cette lutte dans sa véritable perspective.

14. En Afrique, la visite du Premier Ministre d'Afrique du Sud en Israël a été largement condamnée. Au Ghana, par exemple, le *Daily Graphic* et le *Ghanaian Times* ont fermement condamné cette visite dans leur éditorial du 13 avril. Dans son éditorial, le *Ghanaian Times* déclarait :

"Ce n'est pas en vain que l'Organisation des Nations Unies a dit que le racisme et le sionisme étaient les deux faces d'une même médaille, les deux symptômes d'une même maladie, deux fléaux de même nature."

Le *Daily Graphic* écrivait lui aussi :

"Le monde doit voir la coopération sionisme-apartheid pour ce qu'elle est : la poursuite d'intérêts racistes communs qui doivent être condamnés en raison des dangers qu'ils font peser sur l'Afrique et le Moyen-Orient et des dangers qu'ils font peser sur la paix mondiale en général."

Le Pan Africanist Congress of Azania, dans une déclaration publiée le 7 avril, a montré que le régime sioniste était prêt à oublier les crimes nazis commis contre les Juifs s'il peut obtenir l'amitié et l'appui d'un autre régime raciste isolé et condamné. La déclaration dit que :

"Vorster a été arrêté par le Gouvernement sud-africain pendant la guerre parce qu'il était un partisan avoué d'Hitler et avait participé à des activités de sabotage pro-nazies. Le silence fait sur le passé nazi de Vorster tandis que celui-ci recherche l'appui sioniste pour la répression de la majorité africaine en Azanie... ne peut que s'inscrire à contre-courant

de l'indignation manifestée au sujet du massacre de 6 millions de Juifs par les nazis."

15. Ce matin même, le *Christian Science Monitor*, sous le titre "La dangereuse voie suivie par Israël", écrit :

"Les amis d'Israël ne peuvent pas comprendre pourquoi cette nation opte délibérément pour une ligne de conduite qui incite au conflit et à la tension. Pourtant, en prévoyant de créer d'autres colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés, notamment sur la rive occidentale si explosive, le Gouvernement israélien ne fait pas autre chose. Cette initiative à courte vue ne peut qu'aggraver un problème déjà sérieux et créer un obstacle supplémentaire à la réalisation d'un règlement de paix définitif avec les Arabes."

16. En conclusion, je tiens à redire la position du Soudan telle que je l'ai déjà présentée au Conseil en janvier dernier [1877^e séance]. Mon pays est fermement convaincu que la question de Palestine est au cœur du conflit du Moyen-Orient. Elle est au cœur du conflit arabo-israélien. Un règlement et une paix durables ne sauraient être réalisés sans la reconnaissance des droits inaliénables des Palestiniens et la création d'une autorité palestinienne indépendante. Le retrait d'Israël de tous les territoires occupés est une condition *sine qua non* à une paix au Moyen-Orient. La politique israélienne actuelle d'occupation permanente, de création de nouvelles colonies de peuplement et de recours à la terreur et à la répression contre des Palestiniens sans armes constitue une véritable menace pour la paix et la sécurité internationales, en contravention avec la Charte et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil de sécurité ne peut pas rester silencieux devant les crimes et l'agression commis par le régime sioniste contre les Palestiniens.

17. On a pu lire dans le *New York Times* de lundi dernier que le cabinet israélien avait décidé que les colons ultra-nationalistes qui campent au cœur de la rive occidentale occupée devaient aller s'installer ailleurs. Le nouvel emplacement devait être fixé dans les semaines à venir. Le journal ajoutait que le cabinet israélien demandait que l'on intensifie la politique de peuplement israélien sur la rive occidentale occupée. C'est là une nouvelle preuve qui confirme la position intransigeante d'Israël et sa volonté de maintenir et de consolider sa politique d'occupation et d'exploitation en violation des principes de la Charte et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies — à savoir l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre.

18. A ce propos, il me semble approprié de citer le représentant de la Jordanie, qui a fait au Conseil la déclaration suivante :

"Est-ce que les parties arabes ont eu raison de revenir devant le Conseil de sécurité ? Quel choix

ont-elles ? Elles pourraient compter exclusivement sur les événements dans les territoires occupés qui font l'objet de ce débat jusqu'à ce qu'elles atteignent leur objectif, qui est essentiellement de mettre un terme à l'occupation israélienne. La résistance se poursuit sur place, et ni l'inertie ni les obstacles au Conseil ne sauraient la décourager. Mais le prix de cette résistance en vies humaines... est lourd, et... le Conseil [a] le devoir de rechercher une voie pacifique." [197e séance, par. 34.]

19. Il est donc extrêmement urgent que le Conseil condamne la politique expansionniste d'Israël et ses mesures de répression contre les Palestiniens. Il faut contraindre Israël à respecter la quatrième Convention de Genève¹, la Charte et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

20. Le PRÉSIDENT : Le prochain orateur est le représentant de la Somalie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

21. M. HUSSEN (Somalie) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais pour commencer formuler les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai.

22. En cette occasion, vous me permettrez également d'adresser quelques paroles de bienvenue au camarade Yakov Malik, représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui reprend ses activités normales après un regrettable accident d'automobile qui l'a tenu éloigné de nous et de son poste pendant quelque temps. Je voudrais le prier de bien vouloir transmettre mes bons vœux de prompt rétablissement à M^{me} Malik, qui elle aussi a été victime de cet accident.

23. Également avec votre permission, je voudrais formuler la chaleureuse bienvenue de ma délégation à l'adresse du nouveau représentant du Japon, l'ambassadeur Isao Abe, qui vient remplacer une autre personnalité très respectée, l'ambassadeur Shizuo Saito, qui s'est acquis pendant qu'il était ici l'admiration et le respect de ses collègues à l'Organisation des Nations Unies. Je suis convaincu que l'ambassadeur Abe contribuera très utilement au travail de l'Organisation dans l'intérêt suprême de la paix et de la coopération internationales.

24. C'est pour deux raisons que ma délégation a demandé à prendre part à ce débat. L'une d'elles est l'opposition que le Gouvernement somali manifeste de longue date à l'égard de la politique illégale, injuste et expansionniste d'Israël au Moyen-Orient. L'autre raison réside dans notre conviction que les manifestations les plus récentes de cette politique israélienne constituent des signes avant-coureurs de troubles que la communauté internationale ne saurait traiter à la légère ou méconnaître. C'est pourquoi nous tenons à dire que nous appuyons l'idée que le Conseil de

sécurité doit une fois de plus se saisir directement des faits et des conséquences de l'occupation de territoires arabes par Israël.

25. Il est toujours difficile, peut-être même impossible, en parlant des problèmes du Moyen-Orient, d'éviter de revenir en arrière. Et encore que je n'aie pas l'intention d'abuser du temps et de la patience du Conseil pour faire un tour d'horizon historique, personne ne saurait examiner ces problèmes de manière réaliste à moins de les situer dans un contexte qui, somme toute, n'a guère changé depuis les premières décennies du siècle actuel. C'est ainsi qu'il est important de comprendre que l'accès à un nouveau niveau d'actes de répression et d'inhumanité à l'encontre de la population arabe des territoires occupés et d'Israël même relève d'un processus constant qui a commencé lorsque les sionistes ont décidé d'établir un État exclusivement juif en Palestine. Le principal obstacle à cet objectif a toujours été et reste le fait que la terre convoitée par les sionistes a été habitée pendant de nombreux siècles par un autre peuple. Les tentatives des sionistes de venir à bout de cet obstacle que constitue un peuple tenace qui refuse d'être éliminé ont pris des formes nombreuses. Nous avons vu des efforts de partage du pays, la provocation armée, l'intimidation massive et l'expulsion de la population, l'agression armée et la conquête illégale dirigées contre les États arabes. Toutes ces politiques ont été mises au service de l'objectif sioniste.

26. En bref, il est aussi opportun aujourd'hui qu'il y a 30 ans de se rappeler que l'État juif a été établi sur la prémisse curieuse que le peuple juif avait supériorité de droit sur la Palestine en raison de son histoire religieuse et de sa présence en terre palestinienne il y a près de 2 000 ans. Cette prémisse représente une menace chronique pour la paix au Moyen-Orient et pour la sécurité internationale. Elle explique non seulement le passé mais aussi ce qui se passe aujourd'hui. Elle explique, par exemple, pourquoi les troupes israéliennes ont donné protection aux milliers de sionistes qui, il y a quelques semaines à peine, ont marché avec arrogance à travers les territoires arabes occupés, affirmant que les Juifs devaient pouvoir s'installer où bon leur semblait dans la prétendue terre d'Israël. Elle explique les efforts fébriles en vue de modifier le caractère religieux, culturel et démographique de la Jérusalem occupée et la détermination des sionistes d'annexer une ville qui est aussi sacrée pour l'islam et la chrétienté qu'elle l'est pour le judaïsme. Elle explique aussi pourquoi plus de 60 colonies de peuplement juives ont été implantées de propos délibéré dans toutes les parties des territoires arabes occupés et pourquoi 50 millions de livres israéliennes ont été dépensés rien que l'année dernière pour permettre l'achat clandestin par une agence du Gouvernement israélien de terres arabes situées en rive occidentale occupée.

27. Tout le monde sait que des communautés arabes ont été déracinées, des propriétés arabes expropriées

et des foyers, des villes et villages arabes détruits. Ces faits de l'occupation israélienne sont reconnus par les Israéliens eux-mêmes et ont été maintes fois signalés par les moyens d'information internationaux. Nous connaissons tous ces faits, mais il importe, comme je l'ai déjà dit, de continuer à les voir dans leur contexte historique.

28. L'étape actuelle de l'expansion sioniste au Moyen-Orient ne s'est pas, bien entendu, manifestée du jour au lendemain sur la scène internationale. Elle a commencé immédiatement après la guerre de 1967 et a fait l'objet de longs débats au Conseil de sécurité et dans d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies. Il y a moins de deux mois, une réunion du Conseil a traité substantiellement de la même question que celle examinée aujourd'hui. Le large appui donné au projet de résolution qui en est résulté [S/12022], par lequel le Conseil demandait à Israël de mettre fin à ses mesures illégales et répressives contre les territoires et les peuples arabes, a montré que les membres du Conseil connaissent bien les faits et la portée des événements inquiétants qui se produisent dans les territoires arabes occupés. Ils savent que l'administration israélienne méprise royalement les Conventions de Genève, auxquelles Israël est partie, et ignore les normes du droit international de même que les dispositions de la Charte des Nations Unies. Même le veto opposé par les Etats-Unis — dicté de toute évidence par des considérations de politique interne — avait une apparence d'irréalité puisque la position des Etats-Unis telle que présentée par son représentant était essentiellement conforme aux dispositions du projet de résolution.

29. Depuis cette réunion du Conseil en mars dernier, il s'est produit plusieurs faits d'une extrême importance. L'un de ces faits est que la population arabe des territoires occupés a manifesté sans équivoque aucune son horreur de l'occupation et son opposition à l'annexion rampante de son pays. Elle a ainsi apporté un démenti aux efforts que déploie Israël pour faire croire au monde que les Arabes sont heureux sous la domination israélienne. Un autre fait s'est traduit par la façon amère dont les Arabes ont manifesté leur ressentiment d'être traités comme des citoyens de troisième classe dans un Etat raciste qui s'efforce de rabaisser davantage encore leur condition en expropriant leurs terres.

30. Il est également important de noter que les Israéliens se sont montrés décidés à étouffer les protestations légitimes des Arabes, tant en Israël que dans les territoires arabes occupés, au moyen de mesures des plus rigoureuses et des plus brutales. L'occupation israélienne a toujours été accompagnée de graves atteintes aux droits de l'homme de la population arabe, et ce fait est corroboré pleinement tous les ans depuis sept ans dans le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés. Cependant, les manifestations récentes de

la brutalité israélienne, dirigées même contre des femmes et des enfants et comportant de nombreux meurtres commis de sang-froid, ont atteint le faite d'une cruauté et d'une férocité nouvelles. La mort de six Arabes abattus à coups de feu et le fait que des centaines d'autres ont été blessés et emprisonnés pour avoir manifesté contre l'expropriation de terres appartenant aux Arabes en Galilée du nord sont des exemples de la nature véritable de ce qui s'intitule avec narcissisme "la seule démocratie du Moyen-Orient". Le Conseil ne saurait manquer de noter que la population palestinienne sous la domination israélienne se dresse dans la colère et la protestation contre l'occupation armée et les traitements injustes et que ce nouvel élément attise une situation déjà explosive.

31. Le fait le plus important qui se soit produit depuis le mois de mars est peut-être l'immense confiance accordée aux dirigeants de l'Organisation de libération de la Palestine par la population de la rive occidentale lors des récentes élections municipales qui s'y sont déroulées. Le représentant d'Israël s'est souvent efforcé de persuader le Conseil que l'OLP n'est pas une entité politique valable et qu'elle ne jouit pas d'un appui important parmi les peuples arabes. Et pourtant, malgré la présence militaire israélienne menaçante, la population de la rive occidentale occupée est venue en masse pour montrer à quel point elle soutenait l'OLP en tant que son seul représentant légitime. A cet égard, il est utile de citer une déclaration faite par une personnalité influente de l'administration municipale de la rive occidentale, M. Karim Khalaf, publiée dans la revue hebdomadaire de l'Agence France Presse le 16 avril. Parlant de la représentativité des personnalités nouvellement élues, M. Khalaf a dit : "Nous ne sommes pas des hommes politiques et nous n'essayons pas de parler au nom des Palestiniens. C'est l'OLP qui nous représente".

32. Enfin, il convient de noter que depuis le mois de mars nous avons vu s'intensifier le mouvement progressiste d'Israël vers une alliance ouverte et cynique avec le régime blanc minoritaire d'Afrique du Sud. Il ne fait pas de doute que la visite de M. Vorster en Israël le mois dernier, au cours de laquelle il était accompagné d'experts militaires sud-africains, sera suivie d'une coopération accrue entre ces usurpateurs qui s'opposent de concert à la lutte de libération des populations du Moyen-Orient et de l'Afrique du Sud. Cette collaboration aggrave également le danger de voir ces régimes mettre au point et déployer ensemble des armes nucléaires pour défendre leurs bastions racistes.

33. Lorsqu'à sa trentième session l'Assemblée générale a décidé que le sionisme était une forme de racisme [résolution 3379 (XXX)], un tollé s'est élevé de la part de certains milieux, mais la majorité des pays du tiers monde et les autres nations éprises de paix à l'Organisation des Nations Unies ont tenu bon, convaincus de l'exactitude de leur appréciation. Aujourd'hui, cette appréciation du tiers monde voit sa con-

firmation : Israël et le régime minoritaire d'Afrique du Sud se sont unis dans une alliance naturelle de deux régimes qui ont établi la doctrine de l'exclusivisme racial en tant que pivot de leur philosophie nationale. Ils ont également en commun le mépris du système du droit international et du respect des droits de l'homme, qui sont l'un et l'autre les principes fondamentaux et l'objectif ultime des Nations Unies. Ces observations concernent de très près la question dont le Conseil est saisi, car le mythe sioniste de la supériorité et de l'exclusivisme raciaux constitue la base de la politique d'Israël à l'égard de la population arabe des territoires occupés et de la population arabe en Israël même.

34. Je suis sûr que les membres du Conseil savent que les événements récents au Moyen-Orient ont aggravé les tensions chroniques de la région et que cela peut menacer la paix et la sécurité mondiales. Je doute que quiconque se laisse prendre à la tentative faite par le représentant d'Israël pour minimiser les événements récemment survenus dans les territoires arabes occupés et en Israël ou à sa tentative d'égarer le Conseil sur de fausses pistes. Sa déclaration a rappelé ce que fait souvent l'avocat dont le client est difficile ou impossible à défendre et qui s'efforce en conséquence de jeter le discrédit sur les témoins.

35. Comme je l'ai déjà dit, l'écrasante majorité des membres du Conseil a montré en mars sa vive inquiétude à l'égard de la grave situation causée par l'occupation persistante des territoires arabes par Israël. Même le représentant des Etats-Unis a reconnu que les colonies de peuplement juives dans les territoires arabes occupés par Israël constituaient un obstacle à la recherche de la paix entre Israël et ses voisins. La question est de savoir si la ferme intention de la majorité des membres du Conseil de prendre des mesures positives sera contrecarrée une fois de plus en vertu de considérations qui sont sans rapport avec les problèmes fondamentaux du Moyen-Orient.

36. Ma délégation partage la conviction de la majorité des Etats Membres, tant au Conseil que dans l'organisation mondiale, qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient ne pourra être établie que lorsque l'occupation des territoires arabes par Israël aura cessé et que les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale lui seront accordés sous la direction de ceux qu'il a choisis — l'OLP. Le peuple palestinien a fait preuve au cours des années d'un courage et d'une volonté sans égal dans sa lutte pour la justice et pour la reconnaissance de son droit d'être nation.

37. De l'avis de ma délégation, le Conseil de sécurité ne peut se soustraire au devoir d'agir en faveur des victimes opprimées de l'agression israélienne et d'avoir recours tant à son autorité morale qu'aux moyens prévus par la Charte afin de contraindre Israël à respecter les principes du droit international

ainsi que les résolutions appropriées de l'Organisation des Nations Unies et la volonté de l'opinion publique du monde entier. Tout nouveau retard qu'apporterait le Conseil à prendre des mesures appropriées et urgentes visant à faire disparaître les causes profondes de cette grave situation qui n'a que trop duré ne pourrait qu'aggraver encore la tension dans la région et augmenter la possibilité de nouveaux affrontements militaires.

38. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant d'Israël, à qui je donne la parole.

39. M. HERZOG (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons entendu le barrage habituel de calomnies et d'insultes arabes et je ne peux m'empêcher, de demander de nouveau au Conseil : à quelles fins ? S'attend-on vraiment à ce qu'un Etat souverain réagisse favorablement devant de telles déclarations ? L'un quelconque d'entre vous ici serait-il disposé à s'accommoder avec ses adversaires sur la base des méthodes employées dans ces débats ? N'est-il pas temps que quelqu'un ait le courage de dire : "Cela suffit; ce n'est pas là la façon de résoudre les différends, qu'il s'agisse de différends humains ou internationaux" ?

40. Comme je l'ai fait observer au cours du dernier débat où je suis intervenu au Conseil en mars, je ne suis pas du tout troublé par ce débat répétitif. Au contraire, si je le pouvais, j'encouragerais mes collègues arabes à persévérer dans cette politique, parce que rien ne peut prouver plus clairement l'hypocrisie des représentants arabes et les véritables intentions qui se cachent derrière leurs remarques que les diatribes répétées auxquelles nous devons prêter l'oreille dans ces débats. De toute évidence, elles sont fatigantes, ennuyeuses et répétitives; elles ne produisent pas les résultats escomptés; elles nous font perdre du temps et elles présentent des inconvénients personnels pour beaucoup d'entre nous. Elles sont vraiment très ennuyeuses. Mais elles servent à quelque chose : quelles que soient les lacunes que nous, Israéliens, puissions avoir dans nos efforts de relations publiques, nous sommes considérablement aidés par nos collègues arabes au cours de ces débats.

41. Une fois de plus, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le fait sinistre et terrifiant que pas une seule fois le mot "négociation" n'a été mentionné jusqu'à présent dans ce débat — sauf par le représentant d'Israël —, et ce en dépit de la Charte, qui demande que le règlement des différends internationaux se fasse par la négociation, et malgré la résolution 338 (1973), qui demandait des négociations directes entre les Etats parties au conflit. N'est-ce pas une observation regrettable et lugubre sur l'état du monde actuel que de constater que le Conseil, au lieu de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde, comme ce doit être son rôle, devient un instrument actif aux mains de l'intransigeance arabe, est devenu un moyen dans la lutte meurtrière interarabe et devient un élé-

ment qui fait obstacle à la négociation et aux efforts de paix.

42. En fait, nous avons entendu l'histoire réécrite par le représentant de la Syrie, comme en témoignent ses observations à propos des droits de la nation juive et de la situation au Moyen-Orient. La contradiction incroyable du monde arabe et l'impasse amusante dans laquelle mes collègues arabes se sont enfoncés ont été révélées dans une émission de radiodiffusion officielle de Radio-Damas le 4 mai qui disait :

"Ce qui se passe entre Le Caire et le Conseil de sécurité est une plaisanterie. Sadate, qui prétend être président de science et de foi et qui est (en fait) président d'ignorance et d'hérésie, a décidé de flatter... la nation arabe... et le peuple palestinien, dont il a foulé aux pieds les droits.

"Dans un geste voyant et puéril, il a donné pour instructions à son représentant à l'Organisation des Nations Unies de demander une réunion d'urgence du Conseil de sécurité pour discuter des actes israéliens sur la rive occidentale.

"Où se trouvait Sadate lorsque le document de travail syrien présenté au Conseil de sécurité a été modifié deux fois ?"

Il ne s'agit pas d'une émission israélienne mais d'une émission syrienne de Radio-Damas d'il y a huit jours.

43. Mais peut-être ne devrais-je pas trop m'en prendre à mon collègue syrien. Après tout, il nous a procuré quelques moments de détente dans ces réunions ennuyeuses. Je fais allusion à ses remarques à la dernière séance, lorsqu'il s'en est pris à Israël pour n'avoir pas encouragé la mission de l'ambassadeur Jarring au Moyen-Orient. Si je ne me trompe, l'ambassadeur Jarring n'a pas été reçu à Damas. En fait, je crois qu'il n'a même pas pu mettre les pieds en Syrie, car le Gouvernement syrien avait rejeté la base même de sa mission, qui était la résolution 242 (1967). Je suis vraiment touché par ses larmes de crocodile.

44. Comme je l'ai dit, la perspective de la poursuite de cet exercice, y compris réécrire l'histoire, ne me gêne pas. Mais à quoi cela sert-il ? Cela nous rapproche-t-il de la paix ? Nous avons été convoqués ici d'urgence par le représentant de l'Égypte à une réunion qui est de toute évidence sans but véritable et qui se prolonge par manque de direction. Par manque de direction, parce que mon collègue égyptien, apparemment, attend toujours ses instructions. Ces instructions, à leur tour, dépendent de l'évolution de la situation interarabe. Et cette évolution, à son tour, dépend de l'affrontement croissant entre l'OLP et les Syriens. Et cet affrontement se trouve maintenant compliqué par les activités des Égyptiens. Et ce cercle vicieux nous a tous menés ici autour de cette table.

45. Donc, pourquoi ne laissons-nous pas nos collègues arabes résoudre leurs intrigues byzantines dans la région pendant un peu de temps encore ? Lorsqu'ils seront prêts, nous reviendrons tous, sur leurs instructions, reprendre la discussion. En fait, si les questions au Moyen-Orient arabe se compliquent trop, peut-être le Conseil devrait-il envoyer un médiateur pour les aider à résoudre leurs propres problèmes.

46. Malgré ce qui a été dit à cette réunion, l'évocation de la situation au Liban est tout à fait appropriée dans cette discussion. Nous avons été officiellement informés hier par le représentant de l'OLP sur place à Beyrouth qu'ils prennent une part active dans la lutte contre les tentatives syriennes d'établir l'hégémonie au Liban. Je m'excuse auprès du représentant de la Chine d'avoir emprunté un de ses termes favoris — terme sur lequel il semble avoir un droit d'auteurs. Cela, nous l'avons toujours affirmé, malgré les dénégations de l'OLP, et nous sommes heureux de constater que nous avons raison.

47. Mais, cela mis à part, le fait tragique et irréversible est que le Conseil de sécurité, qui est censé se consacrer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, se livre à un débat futile sur quelques cas isolés de jets de pierres sur la rive occidentale, alors que depuis le début de la présente réunion plus de 500 Libanais ont été tués et des milliers ont été blessés, et qu'il n'y a pas eu un mot à ce sujet de la part du Conseil ou de l'organisation mondiale. Pour remettre les choses dans leur perspective, pendant toute la période de neuf ans au cours de laquelle Israël a administré la rive occidentale et Gaza — depuis 1967 —, il y a eu moins de morts, Arabes et Juifs ensemble, que pendant une heure donnée de l'année écoulée au Liban. Et ces quelques morts ne se seraient pas produites s'il n'y avait eu incitation venue de l'extérieur.

48. J'aimerais également suggérer au représentant de l'Union soviétique qu'avant de se livrer à des déformations injustifiées lorsqu'il parle de "génocide raciste", de fusillades, d'arrestations et de persécutions "contre des milliers et des milliers d'habitants arabes pacifiques" [1918e séance, par. 44] et de faire des déclarations sans aucun fondement il vérifie les faits. Je crains que le représentant de l'Union soviétique ne tire ses données des comptes rendus sténographiques du Conseil de sécurité, et je crois que ce n'est pas là la source la plus sûre pour quoi que ce soit. En fait, il a maintenant une excellente occasion de vérifier les faits en s'adressant à la délégation soviétique qui, comme l'a dit la presse, s'est rendue en Israël, avec des centaines de milliers d'autres touristes, y compris des milliers de touristes arabes, et a assisté ces jours derniers à la cérémonie commémorative annuelle dans la Forêt de l'armée rouge, qui se trouve sur les collines de Jérusalem en souvenir de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie; cette délégation sera sans aucun doute en mesure de communiquer à l'ambassadeur Malik la véritable situation sur la rive occidentale.

49. En fait, je trouve, quant à moi, qu'il est navrant de penser que tandis que beaucoup de ceux ici présents, dont moi-même, participaient activement avec les forces alliées à la lutte contre le fascisme et le nazisme allemand, beaucoup de ceux à propos desquels l'ambassadeur Malik fait preuve de tant d'inquiétude aujourd'hui appuyaient activement les forces fascistes et nazies qui ont provoqué tant de pertes et de souffrances à l'Union soviétique.

50. Le représentant de l'Union soviétique a réagi lorsque j'ai soulevé la question du terrorisme à cette réunion, et il a cité un certain nombre de menaces que sa délégation avait reçues. L'attitude du Gouvernement israélien à l'égard du groupe extrémiste dirigé par le rabbin Kahane a été clairement exposée pas plus tard que cette semaine par notre ministre des affaires étrangères, M. Yigal Allon. Il a dénoncé en termes non équivoques les menaces qui avaient été proférées par cette organisation et a indiqué qu'elles étaient non seulement méprisables en elles-mêmes mais qu'elles sabotaient la lutte du peuple juif en faveur de l'émigration d'Union soviétique et contre la persécution des activistes juifs. Ces menaces éhontées faites par un petit groupe irresponsable ne doivent pas être confondues avec les efforts du peuple juif pour obtenir que la juiverie soviétique soit libre d'émigrer et d'être réunie avec ses familles à l'étranger, conformément à l'esprit de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki, auquel le Gouvernement de l'Union soviétique a donné son accord.

51. Permettez-moi de rappeler ce qu'a dit mon ministre des affaires étrangères cette semaine lorsqu'il a demandé au peuple juif "de rejeter dans l'esprit et dans la pratique les méthodes condamnables adoptées par le groupe de Kahane". En fait, il réaffirmait les déclarations faites dans le passé par les représentants du Gouvernement israélien. Laissez-moi dire que le Gouvernement israélien rejette catégoriquement toute forme de terrorisme de la part de qui que ce soit. Par contre, aucun représentant arabe n'a à ce jour prononcé de déclaration sur la vague de terreur qui a déferlé sur le monde. En outre, des gouvernements arabes arment, appuient et financent ces activités et donnent ensuite asile à ceux qui perpétrent ces actes de terrorisme. Nous savons tous de qui il s'agit.

52. Il y a quelques jours, et je l'ai dit d'ailleurs à la 1917^e séance, une bombe a été placée dans une rue de Jérusalem. Parmi les blessés il y avait des Juifs, des Arabes et des diplomates, notamment le consul général de Grèce et sa femme. L'OLP a revendiqué officiellement cet acte d'"héroïsme" le 4 mai dans un communiqué officiel publié par l'OLP à Beyrouth. J'aimerais demander au représentant de l'Union soviétique comment il a réagi. A-t-il condamné cet acte aveugle de violence contre des diplomates, à propos desquels il a cité les classiques latins, ou a-t-il voté, comme la plupart de ses collègues ici, pour donner un siège à ceux qui revendiquent cet acte de terrorisme ? Comment le Conseil de sécurité et lui-

même ont-ils réagi en public lorsque des diplomates américains et belge, pieds et poings liés dans l'ambassade d'Arabie saoudite à Khartoum, ont été tués de sang-froid sur les ordres directs de Yasser Arafat, comme l'a révélé le président Nimeiri du Soudan ? Y a-t-il eu des discours de condamnation prononcés au Conseil ? Pas un seul. Au contraire, l'homme qui avait donné l'ordre d'assassiner ces diplomates a été invité à s'adresser à l'Assemblée générale.

53. Lorsque des diplomates israéliens ont essuyé des coups de feu dans différentes parties du monde, lorsque des diplomates turcs, boliviens et espagnols ont été tués à Paris, lorsqu'il y a eu une tentative d'assassinat de l'ambassadeur jordanien à Londres par l'OLP, quelle a été la réaction ? Est-ce que la délégation soviétique n'a pas fait cause commune avec les délégués arabes pour essayer d'enterrer la question du terrorisme international à la Sixième Commission de l'Assemblée générale ? Les preuves sont là, et tout le monde peut s'y référer.

54. Un homme d'Etat soviétique éminent, Maksim Litvinov, a déclaré une fois que la paix est indivisible. Je crois que le terrorisme aussi est indivisible; on ne peut être sélectif à son égard. Les nations du monde doivent se donner la main et détruire ensemble ce fléau qui affecte l'humanité à l'heure actuelle, sinon elles seront détruites par lui. Il ne suffit pas d'élever la voix et de se déclarer horrifié lorsqu'on est soi-même affecté. Si le terrorisme est mauvais, il l'est pour tous et dans tous les cas, et il doit être éliminé.

55. Je pourrais réfuter longuement les allégations nocives et sans fondement qui ont été faites ici. Elles ne sont que trop familières. Chaque membre du Conseil peut maintenant les répéter par cœur. Rien ne saurait souligner davantage l'absurdité du présent débat que les efforts du représentant du Soudan, qui vient de sermonner un conseil qui a littéralement ignoré le massacre d'un demi-million de chrétiens noirs dans le sud du Soudan il y a quelques années. Triste réflexion; le représentant d'un gouvernement dont les mains sont souillées du sang d'un demi-million de chrétiens noirs vient nous faire un sermon ici.

56. A l'époque, il n'y a pas eu de débat au Conseil de sécurité, pour la même raison qu'il n'y a pas de débat à l'heure actuelle sur la tragédie chrétienne au Liban. Comme si cela ne suffisait pas pour souligner l'incongruité de telles procédures, nous avons le représentant de la Somalie, pays qui est devenu une menace pour la paix et la sécurité dans la région et qui provoque de grandes inquiétudes chez ses voisins pacifiques. Lui aussi se sent parfaitement libre de nous sermonner.

57. Je demande encore une fois : est-ce qu'une personne sensée peut penser que toutes ces répétitions puériles et enfantines vont avoir un effet quelconque sur qui que ce soit, et encore moins sur Israël ?

58. Puisque le représentant de l'Union soviétique a adopté l'attitude qui a été la sienne au Conseil, permettez-moi de citer à nouveau une déclaration prononcée par un de ses précédents à cette même table; il s'agit du Ministre adjoint des affaires étrangères, M. Vychinsky, qui a déclaré ce qui suit au Conseil le 29 mars 1954 :

"Certes, on peut adopter toutes les résolutions qu'on voudra; mais ce que la vie exige, ce ne sont pas des résolutions, mais des décisions qui puissent aider à régler les importantes questions internationales en suspens.

"Que faut-il faire pour cela ? Il faut amener les parties directement intéressées à procéder à des négociations directes. Nous avons ici un représentant d'Israël et un représentant de l'Egypte. Ils sont assis face à face. Qu'ils s'installent à une table et qu'ils essaient de régler les questions que le Conseil de sécurité est incapable de trancher. Je suis fermement convaincu qu'ils finiront par trouver une meilleure solution. C'est précisément pour cette raison que certains représentants et certains Etats redoutent tellement les négociations directes entre les pays intéressés, qu'ils essaient d'intervenir dans ces négociations et qu'ils s'efforcent malheureusement de les entraver." [664e séance, par. 95 et 96.]

59. C'était là la voix de la raison. C'est là, je crois, la seule façon d'agir. Tant que nous, les représentants des gouvernements arabes et le représentant d'Israël, ne nous assoirons pas pour négocier à la même table, au lieu de nous vilipender de chaque côté de la table de façon inutile, nous ne progresserons jamais vers la paix.

60. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de l'Egypte, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

61. M. ABDEL MEGUID (Egypte) [interprétation de l'anglais] : Nous avons entendu une déclaration offensante du représentant d'Israël. Ce n'est pas inhabituel de sa part. Le représentant d'Israël a eu l'aplomb de parler de la mission de l'ambassadeur Jarring. Ne sait-il pas ce que son gouvernement a répondu à l'aide-mémoire de l'ambassadeur Jarring [S/10403 du 30 novembre 1971, annexe I] ? Je voudrais le lui rappeler : le Gouvernement israélien, dans sa réponse à l'ambassadeur Jarring [ibid., annexe III], a exigé de garder les territoires occupés et a refusé de revenir aux frontières de 1967. J'aurais pensé qu'il éviterait ce sujet.

62. Qui ici verse des larmes de crocodile à propos de la mission Jarring ? Comme les membres du Conseil ont pu le constater eux-mêmes, c'est le représentant d'Israël. Mais je lui conseille d'en garder quelques-unes car il en aura souvent besoin à l'avenir pour justifier la politique de son gouvernement.

63. Je voudrais également conseiller au représentant d'Israël de ne pas essayer de tabler de nouveau sur les divergences entre pays arabes. Je crois l'avoir déjà fait, mais je le fais à nouveau. Je voudrais lui donner l'assurance, ainsi qu'à tous les représentants ici présents, que les peuples du monde arabe, et surtout les Egyptiens et les Syriens, sont unis pour libérer leurs terres de l'occupation israélienne; le sang égyptien et le sang syrien se sont confondus pendant la guerre de libération d'octobre, et, de même, les peuples égyptien et syrien seront la main dans la main contre l'occupation, l'expansionnisme et le terrorisme israéliens. Les meilleures paroles à opposer au représentant d'Israël, ce sont les mots que le Président de l'Association des journalistes étrangers en Israël a dits l'autre jour au Gouvernement israélien : "Taisez-vous !".

64. Chaque jour qui passe prouve au monde entier à quel point Israël et les dirigeants israéliens ont peur de la vérité. Le représentant d'Israël a essayé en vain de convaincre le Conseil du bien-fondé de la politique et des mesures de son gouvernement dans les territoires occupés et à l'encontre de la population arabe. Dans ma déclaration du 4 mai [1916e séance], j'ai parlé des traitements rigoureux infligés par les autorités israéliennes, militaires et politiques, aux correspondants de presse étrangers et aux équipes de télévision; bien que ce soit là une politique et un comportement habituels de la part des Israéliens, ces agissements sont devenus flagrants pendant l'année écoulée et ils en sont arrivés à prendre des mesures d'intimidation concrète envers les correspondants étrangers, allant jusqu'aux arrestations, à la détention, aux voies de fait et à la destruction de l'équipement et des pellicules. Tout ceci est contraire à ce que le représentant d'Israël a inutilement essayé de faire accepter au Conseil et au monde entier afin de prouver combien son gouvernement était démocratique, à quel point il tenait à la liberté de la presse, etc. En fait, les autorités israéliennes sont allées très loin dans l'absurde, au point d'arguer que les journalistes étrangers auraient demandé aux Arabes de la rive occidentale de monter des manifestations moyennant finance. L'absurdité totale de cette allégation a éclaté aux yeux de tous.

65. Mais l'association de la presse étrangère en Israël a vivement et sans hésitation répondu à ces sottises affirmations; dans une déclaration officielle, elle a accusé les autorités israéliennes de mener délibérément une campagne de dénigrement blâmant les journalistes étrangers pour les manifestations arabes; c'est à ce moment-là qu'elle a dit aux autorités israéliennes : "Exécutez-vous ou taisez-vous !". M. Steve Delaney, président de l'Association des journalistes étrangers, a mis en demeure les autorités militaires citées dans la presse israélienne de corroborer ou de retirer ces accusations. Il y a quelques jours à peine, les autorités israéliennes ont déclaré, par le truchement d'un porte-parole militaire, qu'un membre d'un réseau de télévision des Etats-Unis, M. Avron Sa-

ritsky, chef du Bureau de la NBC à Tel-Aviv, arrêté le 7 mai alors qu'il filmait des enfants en train de mettre le feu à des pneus, avait accusé l'armée israélienne de l'avoir détenu au quartier général du Gouvernement militaire à Jenin avant de lui dire qu'il avait été arrêté pour avoir filmé dans une zone interdite. M. Saritsky a dit qu'un soldat avait donné un coup de crosse de fusil dans la poitrine à l'un des membres de son équipe de tournage pendant qu'il se battait avec lui pour lui arracher sa caméra.

66. Le 8 mai, le *New York Times* a relaté qu'au cours des dernières semaines les autorités israéliennes avaient empêché les journalistes de pénétrer dans les villes de la rive occidentale lorsqu'il y avait des troubles. Il était dit aussi que si des accrochages violents se produisaient pendant que les cinéastes s'y trouvaient ils avaient ordre de quitter la région ou de cesser le tournage. L'organe même du Gouvernement israélien, *The Jerusalem Post*, a eu du mal à avaler les accusations absurdes qui avaient été portées et a manifesté le plus grand scepticisme. Voici ce qu'il a dit :

"Avec le recul, il semble évident que ni les équipes de télévision israéliennes ni leurs collègues étrangers n'ont contribué aux heurts. En fait, les troubles survenus récemment sur la rive occidentale ont éclaté bien avant que beaucoup de journalistes en aient compris la gravité. Cependant, les autorités ont estimé plus facile de faire des media un bouc émissaire que de chercher les raisons de leurs propres erreurs."

67. Il est évident que ces mesures n'ont pas réussi à cacher la vérité qu'Israël redoute de voir éclater au grand jour. Les autorités israéliennes ont employé les mêmes tactiques à Gaza depuis plusieurs années, mais en vain puisque la vérité ne peut être dissimulée quels que soient les efforts des autorités d'occupation. Les nazis, pendant la seconde guerre mondiale, se sont servis de tous les moyens pour cacher l'existence de la résistance dans les régions qu'ils occupaient, mais leurs efforts se sont soldés par un échec. Je conseille donc au représentant d'Israël, une fois de plus, de ne pas sous-estimer l'intelligence des membres du Conseil en prétendant ne pas redouter la vérité et en s'érigeant en défenseur de la liberté de la presse et de la liberté d'expression.

68. Les manœuvres d'Israël se poursuivent sans relâche. Au beau milieu des débats du Conseil, le Gouvernement israélien s'efforce de plaire aux membres du Conseil en prétendant qu'il a changé de politique en ce qui concerne la question des colonies de peuplement. Selon les nouvelles parues dans la presse, le Gouvernement israélien fait grand cas d'une décision tendant à interdire à 30 familles de colons près de Naplouse, sur la rive occidentale, de s'y installer pour de bon. Mai je me demande qui le Gouvernement israélien cherche à tromper par cette déclaration car, en annonçant sa décision, il a demandé que les

colonies de peuplement israéliennes soient intensifiées sur la rive occidentale occupée. Ces colons recevront du Gouvernement israélien un autre lieu sur la rive occidentale pour s'y établir. En outre, il est significatif que ces colons vivent maintenant dans un camp de l'armée; autrement dit, ils sont abrités, financés, alimentés et gardés par l'armée israélienne même. Il est donc absurde de dire que le Gouvernement israélien est gêné ou se trouve dans une situation délicate en ce qui concerne la question des colonies de peuplement.

69. Les colonies de peuplement sont établies au sud du Gouvernement israélien, sinon directement par ses soins. Cette politique ne saurait trouver aucun appui en dehors d'Israël. Récemment encore, le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. van der Stoel, s'est joint à d'autres hommes d'Etat pour lancer un avertissement quant aux conséquences de cette politique lorsqu'il a dit à Menachem Begin, dirigeant du parti fasciste israélien Herout, que le Gouvernement néerlandais n'appuyait pas la politique de colonies de peuplement israéliennes et était inquiet de cette politique. Mais il semble que le Gouvernement israélien soit bien décidé, comme d'habitude, à ne pas faire cas de ces opinions et de ces conseils, même s'ils sont amicaux. Poursuivant sa route aveuglément, il essaie d'écarter toutes les paroles d'avertissement quant aux conséquences de cette politique. M. Michael Adams, journaliste britannique connu, a parlé en termes très clairs de ces conséquences lorsqu'il a dit :

"La recherche de la paix au Moyen-Orient implique que l'on surmonte beaucoup d'obstacles. Aucun n'est plus redoutable que les barricades que les Israéliens ont dressées de propos délibéré et qu'ils se hâtent de parachever sous la forme de quelque 60 colonies de peuplement israéliennes dans les territoires arabes occupés. L'implantation d'un nombre croissant de colonies de peuplement dans des territoires d'où le monde a décidé depuis longtemps qu'Israël devrait se retirer est une entreprise vouée à l'échec et qui perpétue cette hostilité même qu'Israël devrait avoir pour objet de désarmer."

Il n'est pas surprenant que lord Caradon, dans le *Times* de Londres du 1er juillet 1975, ait parlé de 50 colonies de peuplement israéliennes — avant que, croissant comme des champignons, elles deviennent près de 70 — comme des "50 bornes sur le chemin de la destruction".

70. Les dernières manœuvres israéliennes ne tromperont donc personne, et de plus en plus de gens sont, comme nous en Egypte, conscients de ces manœuvres. La politique israélienne qui consiste à installer des colonies de peuplement dans les territoires égyptiens occupés est bien connue de nous. Immédiatement après l'agression de 1967, les autorités israéliennes ont poursuivi un plan consistant à établir

plusieurs colonies dans le Sinaï, mais l'appétit du Gouvernement israélien a augmenté sans cesse. Ainsi, au début de 1973, un projet d'une ampleur sans précédent a commencé à prendre forme dans la partie nord-est du Sinaï, où des plans avaient été dressés afin de créer une ville nouvelle appelée Yamit, centre d'un ensemble de colonies de peuplement entre El Arish et la bande de Gaza. Yamit représentait la vision de Moshé Dayan, qui était alors ministre de la défense dans le Gouvernement de Golda Meir, où Dayan lui-même et le Ministre sans portefeuille, Israël Galili, étaient les grands enthousiastes de la colonisation des territoires occupés — avec la bénédiction et l'encouragement de Mme Meir elle-même, bien entendu. Les plans pour Yamit, qui revêtaient une envergure si grandiose qu'ils devaient susciter des débats inquiets en Israël même avant le choc de la guerre d'octobre, avaient été préparés en secret par le Ministère de la défense de Dayan et n'ont été révélés à la Knesset qu'en septembre 1975. On prévoyait une ville d'un quart de million d'habitants, qui serait donc la troisième ville la plus importante de ce que l'on appelle le Grand Israël, avec un port en eau profonde très important, un aéroport international, une centrale nucléaire et de grandes possibilités pour le développement du tourisme le long des côtes inexploitées du nord du Sinaï. Si ces projets, même durant les jours euphoriques de la confiance israélienne d'avant la guerre d'octobre, semblaient exagérés jusqu'à devenir des fantasmes, Dayan était très réaliste quant à l'objectif politique auquel Yamit devait répondre. Comme l'a expliqué l'un de ses collaborateurs au *New York Times* du 26 décembre 1972 :

«La nouvelle ville serait un tampon juif entre les concentrations de populations arabes de la bande de Gaza et d'Égypte. Une présence israélienne importante dans la région empêcherait la collaboration entre les habitants de Gaza et les Égyptiens.»

Autrement dit, Yamit elle-même, qui serait édiflée en terre occupée, servirait à étendre Israël vers l'ouest et à consolider sa mainmise sur un autre territoire occupé, la bande de Gaza. Dayan lui-même l'a confirmé lorsqu'il a dit à des auditeurs de la radio israélienne quelques semaines avant la guerre d'octobre : «J'ai proposé l'établissement de Yamit afin que ce soit l'un des facteurs qui nous permettront d'étendre la frontière plus loin vers l'ouest».

71. Après la guerre, Dayan a continué à développer cette théorie, soutenant que Yamit, comme toute autre colonie de peuplement israélienne, «était appelée à jouer un rôle essentiel dans le programme de colonisation israélien». Le *Jerusalem Post* a rapporté qu'au cours d'une réunion électorale tenue à la fin de décembre 1973 il avait déclaré :

«Les frontières ne sont pas fixées par un tracé sur une carte; les frontières sont déterminées par les colonies de peuplement, et je prétends que nous devons créer la ville de Yamit.»

Ce plan impliquait évidemment un mépris particulièrement cruel des droits du peuple de la région. Tout le projet et la création de l'ensemble des installations impliquaient l'éviction et le déplacement d'un nombre très important de personnes. Le processus a commencé en 1969 avec l'expropriation d'une superficie de 3 000 acres; au début de 1972, d'autres confiscations ont eu lieu au mépris total non seulement des droits des habitants mais également des considérations les plus élémentaires d'humanité. Selon M. Annon Kapeliouk, journaliste israélien et auteur de l'ouvrage *La fin des mythes*, publié l'année dernière à Paris :

«Les soldats israéliens ont chassé 10 000 fermiers et bédouins, détruit leurs récoltes au bulldozer et comblé leurs puits. A cette époque, 8 800 acres de plus ont été expropriées et entourées de barbelés qu'il était interdit aux personnes dépossédées de franchir.»

72. Le Gouvernement israélien, selon les déclarations faites par des personnalités gouvernementales à un correspondant du *New York Times* et rapportées le 11 mai, élabore des plans pour la création d'un grand nombre de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés au cours des prochaines années. Ces colonies iront du petit village à la ville industrielle et viendront s'ajouter aux 68 colonies existant déjà. Selon ces personnalités, la seule différence entre les estimations du nombre de ces nouvelles colonies tient au fait que certains disent qu'il n'y en aura pas plus d'une douzaine tandis que d'autres prétendent que le programme portera en définitive sur plusieurs douzaines. Le correspondant du *New York Times* révèle également que les plans de ces nouvelles colonies ont été arrêtés au cours de la réunion du 10 mai du cabinet israélien et étaient accompagnés de cartes, de graphiques et de prévisions budgétaires.

73. Je me demande si le représentant d'Israël a besoin d'autres faits que ceux-là pour prouver que la politique de son gouvernement est dirigée contre la paix — ce mot dont il use trop souvent. Et qui devons-nous croire ? Le représentant d'Israël ou le Gouvernement d'Israël ?

74. Aujourd'hui, le *Christian Science Monitor* a donné à cette dangereuse politique israélienne sa véritable perspective en écrivant dans son éditorial — et ceci a déjà été cité par mon collègue le représentant du Soudan, mais permettez-moi de le répéter :

«Les amis d'Israël ne peuvent pas comprendre pourquoi cette nation opte délibérément pour une ligne de conduite qui incite au conflit et à la tension. Pourtant, en prévoyant de créer d'autres colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés, notamment sur la rive occidentale si explosive, le Gouvernement israélien ne fait pas autre chose. Cette initiative à courte vue ne peut qu'aggraver

un problème déjà sérieux et créer un obstacle supplémentaire à la réalisation d'un règlement de paix définitif avec les Arabes."

Le *New York Times* d'hier faisait preuve de la même indignation en écrivant ce qui suit dans son éditorial :

"En soulignant une volonté mal inspirée d'installer de plus en plus de colons israéliens dans les territoires arabes occupés..., le cabinet Rabin ne fait qu'accumuler les problèmes que les hommes politiques de demain devront résoudre et qui viendront compliquer les relations entre les Etats-Unis et Israël."

75. Ce n'est là qu'une idée générale de la politique israélienne qui cherche à créer des faits accomplis dans une partie des territoires arabes occupés ou dans une autre. Dans ma déclaration au Conseil, j'ai déjà souligné d'autres aspects de cette politique systématique d'Israël. Mais, au lieu de renoncer à cette politique dangereuse et provocatrice, il semble que le Gouvernement israélien soit résolu à ne pas tenir compte des avertissements qui lui sont donnés quant aux conséquences qui pourraient découler de son comportement. Il semble également qu'il ait récemment cherché à encourager la marche d'éléments extrémistes vers les territoires occupés afin de provoquer les habitants arabes locaux, comme ce fut le cas le mois dernier de la manifestation du mouvement appelé Gush Emunim, qui fait dans la presse israélienne la publicité suivante : "Les détenteurs d'armes à feu et propriétaires d'instruments de musique sont priés de les apporter" — ou encore qu'il soit resté passif alors qu'un groupe d'hommes armés du comité de vigilance de la colonie de Kiryat Arba se rendait à Hébron et lâchait des chiens dressés à l'attaque sur des adolescents arabes qui manifestaient", ainsi que le décrit le numéro de *Newsweek* du 26 avril. C'est ce que faisaient les nazis, qui, entre autres mesures pour vaincre la résistance, lançaient contre des civils des chiens dressés à l'attaque ou organisaient des marches armées dans les régions qu'ils occupaient.

76. Il semble également que le Gouvernement israélien persiste dans sa politique de mépris et de méconnaissance du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies en général. Au cours du débat du Conseil sur la situation dans les territoires arabes occupés, il a cru bon d'étaler publiquement sa politique d'épuisement des ressources naturelles des territoires occupés en annonçant la signature d'un accord d'exploration et d'exploitation des ressources pétrolières du Sinaï avec une compagnie étrangère. L'ironie de cette situation vient du fait que la seule opposition rencontrée par cet accord est venue de membres de l'opposition à la Knesset. Mais ils n'opposaient pas à l'exploitation et à l'épuisement du pétrole égyptien ou au fait que cela allait à l'encontre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies; ils s'opposaient au fait que des investisseurs étrangers prendraient

une part des bénéfices alors qu'ils auraient préféré qu'Israël soit seul à les recevoir. Voilà un autre exemple de similitude avec les pratiques des nazis, qui pillaient les ressources naturelles des régions occupées.

77. Mais aucune de ces mesures, pratiques et politiques ne saurait réduire la volonté des peuples arabes de libérer leurs territoires jusqu'au dernier pouce, et, s'il veut vraiment vivre en paix dans la région, Israël aura un jour à payer cher tout ce qu'il aura pillé dans ces territoires. Peu importe que le Gouvernement israélien essaie d'établir des situations de fait accompli; cela ne dissuadera pas les Arabes de libérer leurs terres et les Palestiniens de recouvrer leurs droits nationaux inaliénables.

78. Le PRÉSIDENT : Le représentant de la République arabe syrienne a demandé à prendre la parole en exercice de son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

79. M. ALLAF (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*] : Des insultes ! Des insultes ! Des insultes dirigées contre tout un chacun, contre les Etats arabes, contre les membres du Conseil de sécurité et même contre le Conseil lui-même, qu'on nous a décrit comme étant un instrument actif aux mains des Etats arabes. Nous avons l'habitude maintenant de cette réaction israélienne traditionnelle à chaque débat, à chaque discussion sur les crimes israéliens dans les territoires arabes occupés. Maintes et maintes fois, le représentant israélien a demandé : "A quoi servez-vous ? Pourquoi perdez-vous votre temps à discuter de ce que nous faisons dans les territoires arabes occupés ? Laissez-nous en paix. Donnez-nous le temps de compléter la colonisation des territoires occupés et d'atteindre le nombre de colonies que nous voulons y installer".

80. Ce que font les sionistes dans les territoires occupés n'est plus un secret. C'est à la première page de tous les quotidiens chaque matin, y compris les journaux sionistes, les journaux juifs. J'ai sous les yeux le *Jewish Press* d'aujourd'hui, qui porte un gros titre — "Israël envisage d'établir des dizaines de nouvelles colonies" — accompagné d'une carte explicative. Pourquoi le Conseil de sécurité doit-il discuter de cette question ? Cela risque de gêner les efforts expansionnistes du régime sioniste et de la hiérarchie sioniste. De grâce, ne les dérangez pas ! Laissez-les continuer leur expansion rampante, laissez-les contrôler et usurper complètement chaque pouce des territoires arabes.

81. Comme d'habitude, le représentant sioniste n'a pas dit un seul mot sur la question qui fait l'objet de la réunion du Conseil. Quels sont le sort et l'avenir des millions d'Arabes palestiniens, des millions d'êtres humains qui se trouvent sous le joug de l'affreuse occupation sioniste ou dans les camps de réfu-

giés ? Pour le régime sioniste, ces millions de gens n'existent pas.

82. Le représentant d'Israël s'est demandé comment la Syrie, qui n'a pas reçu l'ambassadeur Jarring, pouvait évoquer les efforts de celui-ci. Mais le représentant israélien a lui-même tout de suite donné la réponse. A l'époque, la Syrie n'a pas reçu l'ambassadeur Jarring car elle n'acceptait pas alors la résolution 242 (1967). Quand la Syrie a accepté cette résolution, elle l'a fait à deux conditions, des conditions dont le représentant sioniste préfère chaque fois ne pas se souvenir. La Syrie a dit qu'elle n'accepterait la résolution 242 (1967) que si deux conditions étaient réunies, à savoir la libération du dernier pouce de territoire arabe et le rétablissement de tous les droits nationaux du peuple palestinien. Nous n'avons accepté cette résolution que quand nous avons reçu l'assurance qu'elle conduirait à la réalisation de ces deux conditions.

83. Il apparaît maintenant que nous avons raison. C'est cela même qu'a reconnu le Conseil pendant ses débats du mois de janvier dernier. Tout le monde est tombé d'accord pour dire que la résolution 242 (1967) n'était pas en soi suffisante pour assurer l'établissement d'une paix juste et durable et qu'il y manquait un élément important, à savoir les droits des Palestiniens. Cela a été répété à maintes et maintes reprises dans tous les débats depuis lors. Les trois principes fondamentaux d'une paix juste et durable dans la région sont le retrait d'Israël de tous les territoires occupés, le rétablissement de tous les droits nationaux du peuple palestinien et des garanties pour les Etats alors dans la région de vivre en paix.

84. Mais le régime sioniste a accepté la résolution 242 (1967), comme l'ont fait certaines autres parties au conflit. Par conséquent, si nous n'avons pas reçu l'ambassadeur Jarring à l'époque ou si nous ne lui avons pas envoyé de réponse — en fait, il ne nous avait rien demandé — c'est parce que nous n'étions pas engagés vis-à-vis de cette résolution. Mais le régime sioniste, lui, était engagé vis-à-vis de la résolution 242 (1967). Ils répètent à l'envi que les Arabes ne veulent pas mettre en œuvre la résolution 242 (1967). Mais eux, qui l'ont acceptée, pourquoi ont-ils répondu de façon négative à l'aide-mémoire de l'ambassadeur Jarring ?

85. Il est incroyable que le représentant du régime le plus terroriste qui soit à l'heure actuelle dans le monde, à part le régime sud-africain, qualifié de terrorisme les actes de résistance héroïques des habitants arabes. Sans doute M. Herzog est-il expert en la matière puisqu'il était lui-même gouverneur militaire de la rive occidentale à l'époque où des milliers d'Arabes ont été torturés, expulsés et déracinés et ont souffert des méthodes mêmes que M. Herzog et son régime ont apprises pendant leur tragique expérience sous le régime nazi. C'est aujourd'hui la tragédie de la Palestine. Ceux-là mêmes qui ont souffert

le plus des crimes nazis appliquent les mêmes méthodes, peut-être même des méthodes plus cruelles, contre la population arabe. Et cela, ce n'est pas moi qui le dis, mais le professeur Toynebee, par exemple, et d'autres personnalités non arabes, y compris certains Israéliens qui ont la conscience claire et qui se demandent comment le peuple qui a tant souffert des crimes nazis peut répéter ces crimes contre les Arabes palestiniens.

86. Mais seuls des agresseurs et des racistes peuvent qualifier de terroristes la résistance et les héros des mouvements de résistance, alors que tous les représentants ici — vous-même, Monsieur le Président, qui comptez parmi les Français héroïques qui ont lutté contre l'occupation nazie, et la plupart des membres du Conseil, ceux venant d'Europe occidentale, de l'Union soviétique et des pays socialistes, qui ont lutté contre l'agression nazie, tout comme ceux venant de pays africains, qui ont participé à la lutte des mouvements de libération nationale — savent très bien que les actes de résistance commis contre l'occupant et l'agresseur sont des actes d'héroïsme et non de terrorisme. Ce n'est du terrorisme que pour les régimes racistes, pour les agresseurs qui veulent usurper le territoire et en dominer la population.

87. Je me demande ce que fait M. Herzog ici, parlant au nom d'un régime installé en Palestine. Pourquoi ne retourne-t-il pas à Dublin, d'où il vient ? Ceux qui maintenant parlent au Conseil de la Palestine et de ce qui s'y passe sont des Palestiniens. Ils sont nés en Palestine. Ce ne sont pas des étrangers à cette terre. Mais M. Herzog, lui, ainsi que bon nombre des dirigeants de son régime, sont des étrangers venus d'Afrique du Sud, de Pologne, de l'Union soviétique ou des Etats-Unis. Ils n'ont rien à voir avec le territoire palestinien. Ceux qui s'adressent au Conseil viennent du territoire de Palestine, et ce sont eux qui demandent l'aide du Conseil.

88. Les représentants d'Israël tentent constamment d'éviter le problème véritable; ils se répètent et traitent de questions qui ne sont pas soumises à l'examen du Conseil. Le représentant d'Israël revient toujours à ce qui se passe au Liban et continue de dire que, là-bas, il y a génocide des chrétiens, que les musulmans luttent contre les chrétiens, que les chrétiens luttent contre les musulmans. Je crois pouvoir comprendre cela de la part du représentant d'un régime raciste qui repose uniquement sur l'exclusivisme religieux et la discrimination. Il pense que partout ailleurs dans le monde, et même dans les pays arabes voisins, tel est l'état des choses : les chrétiens sont contre les musulmans et les musulmans sont contre les chrétiens. Mais ce n'est pas vrai. Et chacun le sait. Ce qui se passe au Liban — et c'est tragique —, c'est un conflit entre frères appartenant à un même pays, entre gens de gauche et gens de droite. Il y a beaucoup de musulmans parmi les gens de droite et il y a beaucoup de chrétiens parmi les gens de gauche, et ils ne se battent pas à cause de leur religion ou de leur confession.

89. Il y a dans ma délégation deux diplomates chrétiens et plusieurs syriens qui ne sont ni diplomates ni chrétiens. L'homme qui est assis à côté de moi à cette table et qui représente l'héroïque peuple palestinien en lutte est un chrétien. Nous ne connaissons pas de différence entre chrétiens, juifs et musulmans. Par contre, l'Etat israélien est fondé sur le racisme et la discrimination religieuse. Mais ce n'est pas la base de la tradition et de la pensée arabes. Au contraire, la plupart de nos tragédies et de nos souffrances ont été dues à la tolérance arabe. Les pays arabes ont toujours été et continuent d'être des pays d'asile pour toutes les minorités. Nous avons des Druzes; nous avons des chrétiens; nous avons des Arméniens; nous avons des musulmans; nous avons des juifs. Tout le monde vit en harmonie et nous coexistons tous parce qu'il y a un proverbe arabe — qui nous est très cher — qui dit : "La religion est pour Dieu, mais la patrie est pour tous". Les racistes sionistes ne comprendront jamais cela car leur Etat est fondé uniquement et exclusivement sur la théorie de la supériorité de la religion juive.

90. Nous, chez nous, nous honorons le judaïsme. En fait, l'islam est, croyons-nous, issu du christianisme et du judaïsme, et, dans nos prières, nous répétons chaque jour les noms des prophètes juifs et chrétiens. En tant que musulmans, cinq fois par jour nous redisons le nom de Moïse et le nom de Jésus, avec le nom de Mahomet, en tout respect et tout honneur, alors que les sionistes ne croient qu'en leur supériorité. La semaine dernière seulement, j'ai lu dans la *Jewish Press* un éditorial où il était dit que Mahomet a fondé la religion islamique il y a 1 380 ans, donnant au monde une religion raciste. Ils ne respectent donc même pas les religions qui découlent de la leur. Mais nous, musulmans, nous respectons le judaïsme et le christianisme. Ce contre quoi nous sommes, c'est le racisme et le sionisme.

91. Une fois de plus, le représentant des sionistes a tenté d'enfoncer un coin entre les pays arabes frères et de les diviser. Il a parlé d'émissions radiophoniques et de coupures de presse d'ici et là selon lesquelles l'Egypte critiquait la Syrie et la Syrie critiquait l'Egypte. Je puis l'assurer d'une chose : si nous ne sommes pas d'accord, ce n'est que sur une chose, à savoir sur la manière pratique de nous débarrasser de l'agression sioniste et de l'extirper de notre terre, sur la meilleure manière de délivrer notre territoire et notre peuple de l'agression sioniste raciste.

92. Egyptiens, Syriens, Irakiens, Palestiniens, Jordaniens, Libyens, Marocains et Algériens ont versé ensemble leur sang sur le même terrain dans les mêmes combats en 1947, 1948, 1956, 1967 et 1973 et le verseront encore dans la lutte unique et unifiée contre le sionisme et le racisme.

93. Le PRÉSIDENT : Le représentant du Soudan a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

94. M. MEDANI (Soudan) [interprétation de l'anglais] : Dans la déclaration que j'ai faite cet après-midi, j'ai dit que le représentant d'Israël n'avait su expliquer les attaques barbares et brutales menées par son gouvernement contre les Palestiniens sans défense. Nous avons écouté attentivement la déclaration qu'il a faite il y a quelques instants et, une fois de plus, il n'a su présenter aucune justification aux crimes que son pays commet contre le peuple palestinien.

95. Comme d'habitude, pour essayer de détourner l'attention du Conseil et celle de l'opinion publique internationale des crimes que son gouvernement commet dans les territoires occupés, le représentant d'Israël a parlé de ce qui se passe dans certains pays arabes. En parlant de mon pays — et je me vois contraint de citer ses paroles, qui sentent le racisme et le mépris — il a dit :

"Rien ne saurait souligner davantage l'absurdité du présent débat que les efforts du représentant du Soudan, qui vient de sermonner un conseil qui a littéralement ignoré le massacre d'un demi-million de chrétiens noirs dans le sud du Soudan il y a quelques années. Triste réflexion : le représentant d'un gouvernement dont les mains sont souillées du sang d'un demi-million de chrétiens noirs vient nous faire un sermon ici." [Par. 55 ci-dessus.]

Par égard pour le Conseil, je ne m'abaisserai pas autant que le représentant d'Israël en utilisant des termes aussi déplacés. Je parlerai des faits.

96. — Nous ne prétendons pas qu'il n'y ait pas eu de problème au Soudan. Cela étant dit, deux faits doivent être très clairs. Premièrement, le problème n'est pas notre propre fait. Il a résulté d'une politique calculée et bien étudiée de longue date que nous avons héritée à la veille de notre indépendance. Deuxièmement, le problème a été prolongé et aggravé par l'intervention étrangère, et surtout l'intervention du régime sioniste. Le représentant d'Israël est un général et il était chargé des services de renseignements de son armée. Il ne peut manquer de connaître le rôle et la responsabilité d'Israël dans ce conflit. Il connaît également très bien l'intervention d'Israël dans les affaires intérieures de plusieurs pays africains, qui ont jugé nécessaire d'expulser les représentants israéliens de leurs pays.

97. Toutefois, en dépit de toutes les difficultés, de tous les défis et de toutes les conspirations — notamment de la part du régime israélien —, la population du Soudan, sous une direction dynamique et assidue, a réussi d'une manière exemplaire à conclure l'accord d'Addis-Abeba de 1972 — c'est-à-dire il y a près de cinq ans —, assurant ainsi l'unité de toute la population du Soudan par des moyens pacifiques. Depuis lors, le Soudan a entrepris un plan de développement économique à grande échelle.

98. Au lieu de tourner son attention sur un problème que nous sommes arrivés à résoudre avec succès et d'une manière exemplaire, le représentant d'Israël devrait tout au moins noter les décisions positives prises par le Soudan en ce qui concerne les Juifs soudanais. Le Président du Soudan, M. Nimeiri, dans la déclaration qu'il a faite le 1er janvier 1975, a engagé les Juifs soudanais qui avaient émigré en Israël à rentrer dans leur pays, pour vivre sous une constitution qui prévoit l'égalité des droits et devoirs des citoyens soudanais sans discrimination aucune, qu'elle soit fondée sur l'origine, la race, la localité, le sexe, la langue ou la religion. Certains des Juifs soudanais ont réagi favorablement : ils ont quitté Israël et sont revenus vivre au Soudan. La décision du Gouvernement soudanais, qui apparaît dans le document SO.200 GEN., en date du 8 mars 1976, a été vivement précisée et louée. C'est là un exemple de mesures positives qui sont pleinement nécessaires pour contribuer à l'établissement d'une paix et d'un règlement durables au Moyen-Orient.

99. Par contre, l'attitude négative et intransigeante du régime raciste israélien est connue de tous les membres du Conseil. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'évidence même. Il suffit de rappeler la décision prise dimanche dernier et par laquelle le cabinet israélien prévoit l'établissement d'un grand nombre de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés. Le *Christian Science Monitor* du 11 mai indique que le professeur Neeman a déclaré :

"Nous voulons peupler la rive occidentale de Juifs pour que le gouvernement soit à tout jamais dans l'impossibilité d'évacuer cette région — même en échange de la paix."

Cela confirme que l'objectif final du régime sioniste raciste est l'occupation perpétuelle des terres arabes et non pas la paix au Moyen-Orient, comme le représentant d'Israël voudrait nous en convaincre. Israël doit comprendre que la nation arabe est décidée à libérer tous les territoires occupés, y compris Jérusalem, quels que soient les sacrifices et les difficultés qui l'attendent.

100. Hier encore, le *New York Times* décrivait l'attitude expansionniste d'Israël en ces termes :

"Sur le plan diplomatique, l'expansion de centres de population juive dans les territoires occupés contient les germes de conflits futurs avec les Etats arabes voisins et les Etats-Unis."

Le *New York Times* ajoutait :

"Quelles que soient leurs aspirations affectives et leurs frustrations, les dirigeants d'Israël doivent se demander s'ils servent vraiment les intérêts de leur pays en allant tout droit vers cet affrontement."

101. Le représentant d'Israël est le dernier qui puisse parler des droits de l'homme et de la liberté de

religion. Les activités de son pays sont bien connues des organes de l'Organisation des Nations Unies, qui ont condamné Israël tant de fois. La violation par Israël d'articles de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre¹ est bien connue. Je pourrais citer des vingtaines de cas de discrimination raciale et religieuse en Israël, mais je ne crois pas que ce soit nécessaire à l'heure actuelle.

102. Pour parler à nouveau des expressions racistes utilisées par le général israélien, je voudrais confirmer à son intention que ce qui est maintenant appelé l'accord d'Addis-Abeba de 1972 a été acclamé au plus haut sommet de l'Organisation de l'Unité africaine. Il a également été acclamé par tous les présidents du continent africain. Ils l'ont cité en exemple et y ont vu un modèle pour la solution de problèmes et d'affaires internes. Mais, bien sûr, le représentant d'Israël ne peut pas comprendre — ou plutôt avaler — ce geste. D'autre part, la Conférence panafricaine des églises s'est également louée de l'accord. En dehors de l'Afrique, l'accord a aussi fait l'objet d'hommages dans des capitales européennes respectables telles que Londres, Paris et Stockholm. Il a également été salué par les pays socialistes — par la grande Union soviétique à Moscou, par Prague, Budapest, Belgrade, et par la Chine. Tous les Etats amis en ont aussi fait l'éloge. Point n'est besoin de dire qu'Israël n'était pas très heureux de tout cela. Et en novembre dernier, l'*Economist* de Londres allait plus loin en désignant le Président du Soudan comme candidat au prix Nobel de la paix.

103. Je pourrais continuer et citer de nombreux incidents et beaucoup de sources qui ont fait l'éloge de cet accord entre le nord et le sud du Soudan. Cela n'a peut-être pas sa place ici, mais nous ne l'en apprécions pas moins.

104. Mais qu'a fait Israël ? Je suis sûr que le représentant d'Israël ne trouvera rien du côté israélien qui puisse faire l'objet d'enthousiasme. Le Conseil est donc dispensé de suivre le raisonnement fallacieux d'Israël.

105. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques dans l'exercice de son droit de réponse.

106. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [interprétation du russe] : Je ne peux manquer de remarquer la façon étrange dont le représentant d'Israël prend part à la discussion. Selon lui, tout ce qu'il dit est la vérité absolue et tout ce que disent les autres représentants — surtout les représentants des pays arabes — constitue un barrage d'inventions et de contre-vérités. Avec une attitude semblable, il n'est pas possible de discuter au Conseil de sécurité.

107. Le représentant d'Israël a reproché à la délégation soviétique d'avoir tiré des procès-verbaux du

Conseil des renseignements et des données concernant les actes de terreur commis par les autorités d'occupation israéliennes dans les territoires arabes occupés. Mais, s'il en est ainsi, est-ce criminel ? Nous écoutons ici les représentants officiels de tous les Etats, notamment des Etats arabes. Nous considérons leurs déclarations comme les déclarations officielles de leurs gouvernements respectifs. Le Conseil n'a aucune raison de ne pas croire les faits qu'ils invoquent dans leurs déclarations en tant que preuves des pratiques terroristes des autorités d'occupation israéliennes dans les territoires arabes occupés. Bien entendu, ces faits ne sont pas du goût du représentant d'Israël. Mais ils n'en sont pas moins des faits.

108. Laissons donc ce reproche tiré par les cheveux du représentant israélien quant à la source de nos informations sur la terreur que pratiquent les autorités d'occupation israéliennes dans les territoires arabes occupés. Le monde entier est au courant. Ces faits sont publiés même dans la presse des Etats-Unis, qui, comme l'a dit hier ou avant-hier l'ancien Vice-Président des Etats-Unis, M. Agnew, se trouve entièrement aux mains de sionistes américains. Dans le *New York Times*, on parle beaucoup des actes de terrorisme et de l'exécution de manifestants dans les territoires occupés. Voilà où nous trouvons les faits. Toute la presse mondiale en a parlé. C'est la raison pour laquelle cette question est examinée au Conseil de sécurité. Par conséquent, les tentatives faites par le représentant d'Israël pour réduire l'importance des faits et des arguments cités dans les interventions des représentants arabes ne sauraient être couronnées de succès.

109. Il a fait allusion à une délégation soviétique qui se serait récemment rendue en Israël. Je déclare ici que je ne possède pas de renseignements sur semblable délégation, mais je suis certain que cette délégation n'était pas en Israël — à supposer qu'elle y soit allée — pendant les exécutions par les autorités d'occupation israéliennes des travailleurs arabes qui se sont livrés à des manifestations le 1er mai.

110. Pour ce qui est des formes du terrorisme, elles sont diverses. L'éviction forcée de la population autochtone d'une nation est aussi une forme de terreur. Et le fait que cette éviction a lieu, M. Herzog peut en prendre connaissance dans le numéro d'aujourd'hui de son journal favori : le *New York Times*. Le représentant de la Syrie nous a montré le titre à la une d'un journal américain indiquant que les autorités d'occupation expulsent la population autochtone des territoires arabes pour y installer des ressortissants israéliens. C'est là une forme de terrorisme. Et l'annexion par la force de terres étrangères, n'est-ce pas aussi du terrorisme ? Et la saisie de biens appartenant à la population arabe, c'est aussi une forme de terrorisme. Son expulsion et la privation de ses moyens d'existence sont d'autres formes de terrorisme. Qui plus est, c'est du génocide. C'est condamner à mourir les exilés et ceux qui ont dû quitter leurs foyers et

leurs terres d'origine, faute pour eux de pouvoir subsister. Voilà la politique d'Israël à l'égard de la population arabe des territoires occupés, et les efforts déployés par le représentant d'Israël pour justifier cette politique en faisant allusion à d'autres Etats ne lui seront d'aucune assistance.

111. Nous ne parlons pas de la situation dans d'autres Etats; nous parlons de la politique suivie par Israël dans les territoires arabes occupés et nous la condamnons. Cette politique a été condamnée à maintes reprises par l'Organisation des Nations Unies, tant dans les résolutions de l'Assemblée générale que dans les décisions du Conseil de sécurité. Mais Israël n'en fait pas cas. Le représentant d'Israël a cité certaines paroles de feu A. I. Vychinsky, mais je ne pense pas que cette citation puisse justifier les actes d'Israël ou l'aider à les justifier. On y souligne nettement la différence entre les résolutions et les décisions de l'Organisation. Le représentant d'Israël, en tant que nouveau représentant, n'est peut-être pas suffisamment au courant. D'après la Charte, les décisions du Conseil de sécurité sont contraignantes pour les Etats Membres. De nombreuses décisions condamnant la politique d'Israël et exigeant certains actes de la part d'Israël ont été adoptées par l'Organisation, mais Israël n'en fait pas cas. Donc, lorsqu'il parle de paroles et d'actes, de décisions et de résolutions, Israël devrait se conformer aux décisions déjà adoptées et qui sont contraignantes pour tous les Etats Membres. Qu'il montre dans la pratique ce qu'il veut faire et qu'il ne jongle pas avec les mots, car cela ne convainc personne.

112. Vous avez parlé de "persécution de Juifs" en Union soviétique. C'est une invention odieuse, diffamatoire et hostile des sionistes. Il n'y a pas de persécution de Juifs en Union soviétique; il n'y en a jamais eu et il n'y en aura pas. Nous sommes un Etat multinational; nous avons plus de 120 nations et nationalités. J'ai déjà eu l'occasion de donner des exemples : je suis Ukrainien et je représente l'Union soviétique; l'un de mes suppléants était juif et l'autre arménien. Voilà une manifestation concrète de l'égalité des nations en Union soviétique. Et l'on châtie chez nous de la manière la plus rigoureuse toute forme de discrimination et tout manque de respect envers les autres nations. Donc, nous attribuer la persécution de Juifs en Union soviétique est une invention odieuse et hostile du sionisme américain, israélien et international. C'est une tentative destinée à détourner l'attention du terrorisme et de l'agression d'Israël contre les Etats arabes. Mais le monde entier comprend toute la fausseté de ces affirmations.

113. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et sous toutes ses manifestations. Nous rejetons catégoriquement les inventions des sionistes qui prétendent qu'on persécute les Juifs en Union soviétique et qu'il faut donc tuer des diplomates soviétiques aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Nous condamnons cette politique favorisée par le sionisme.

qui est devenu une organisation terroriste et qui fait la propagande du terrorisme.

114. Les sionistes se servent maintenant du terrorisme. Les déclarations de la délégation soviétique au Conseil de sécurité contiennent des faits sûrs et irréfutables. J'ai cité le rabbin Kahane, chef d'une bande terroriste, la Ligue de défense juive. Voici une communication du *Daily News Bulletin* en date du 11 mai :

"Kahane avertit que les militants juifs aux Etats-Unis pourraient bien enlever des diplomates soviétiques pour aider les Juifs soviétiques*."

Voilà ce que disent les sionistes de Tel-Aviv. Apparemment, Kahane était là-bas. Israël a donné l'hospitalité à ce terroriste. Puis il a été mis en prison, mais il a été relâché et renvoyé aux Etats-Unis pour organiser l'agitation parmi les Juifs américains avec un slogan absolument fantaisiste : "Laissez partir mon peuple".

115. De quel droit les sionistes américains et israéliens appellent-ils les Juifs soviétiques, anglais, français ou américains "leur peuple" ? Les Juifs soviétiques ne sont pas des citoyens américains ou israéliens, ce sont des citoyens soviétiques, et c'est nous qui sommes en droit de parler pour eux, pas vous.

116. Ayant des prétentions sur les Juifs du monde entier, vous manifestez votre racisme de "peuple élu", et l'Organisation des Nations Unies a bien fait de condamner le sionisme en tant que forme de racisme et de discrimination raciale. Vous confirmez cela par votre politique. A New York, par exemple, on paie des adolescents, des jeunes filles et des jeunes gens, pour qu'ils participent à des manifestations; on leur donne des listes d'injures russes les mieux choisies, transcrites en caractères latins, et ils se promènent dans la rue en clamant ces injures très haut. C'est honteux pour les Juifs décents; c'est une honte pour le peuple américain. Qui plus est, ces jeunes gens et ces jeunes filles grimpent sur le toit de la synagogue qui se trouve en face du bâtiment de la mission soviétique et crient le plus haut possible ces injures en russe. Des femmes et des enfants soviétiques passent dans la rue, mais les organisateurs de ce spectacle honteux sont tombés si bas dans leurs niveaux culturels et moraux qu'ils n'en tiennent pas compte. Comment peut-on imaginer cela ? Une synagogue, un sanctuaire, un lieu de prière que chaque Juif respecte, duquel on profère des injures. On peut dire que c'est du russe, qu'on ne comprend pas, mais ce sont des injures quand même. Ce lieu de prière, cette synagogue, est transformé par les sionistes en une maison d'injures. Après cela, on peut tirer l'échelle. Et vous, les sionistes, vous encouragez cela, vous le justifiez et vous l'expliquez par la thèse hostile et inventée des prétendues persécutions de Juifs en Union soviétique. C'est un mensonge infâme, c'est une invention hos-

tile. Les Juifs se trouvent dans une situation très privilégiée en Union soviétique. Je suis Ukrainien, et je puis dire que parmi la population ukrainienne il y a moins de personnes ayant fait des études supérieures qu'il n'y a de Juifs ayant fait ces mêmes études. Où est donc la discrimination ? Il y a des Juifs journalistes, à la télévision, à la radio, dans les institutions scientifiques; 99,9 p. 100 sont des employés de bureau; ils ne travaillent pas dans l'agriculture ou dans les mines. Et vous nous accusez de les persécuter ! Lorsqu'ils arrivent en Israël, on les envoie dans un kibboutz, ils ne sont pas contents et ils retournent en vitesse en Union soviétique.

117. Nous luttons contre les criminels. Il est du droit de chaque Etat de le faire. Des criminels sionistes ont voulu détourner un avion de Leningrad. Est-ce que nous allions leur ouvrir les bras et les remercier ? Nous les avons condamnés et nous les avons mis en prison. Ceci est conforme à la législation de l'Union soviétique. Cette législation s'applique à tous les criminels, de quelque nationalité qu'ils soient, y compris les Juifs. Quel droit les sionistes américains ou israéliens ont-ils de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Union soviétique ? C'est une politique infâme du Gouvernement israélien et de ceux qui le protègent.

118. Vous vous plaignez, Monsieur Herzog, que les représentants arabes condamnent le terrorisme qu'Israël pratique dans les territoires arabes. Mais comment faut-il parler à l'agresseur, à l'occupant ? Faut-il le remercier, se mettre à genoux, l'embrasser ? Avec l'agresseur et l'occupant, la seule manière de parler est de condamner leurs actes. N'attendez pas de reconnaissance de la part des représentants arabes, ne vous attendez pas à des remerciements pour votre occupation, pour la saisie de leurs terres, pour l'expulsion de leurs frères de leurs foyers d'origine, pour la mainmise sur leurs biens, pour le terrorisme. Est-ce qu'à leur place vous iriez remercier l'agresseur ? Le remercieriez-vous s'il s'était emparé du territoire israélien ? Vous le condamneriez, bien sûr. Acceptez donc cette condamnation et tirez-en les conclusions qui s'imposent au lieu de vous adonner à la diffamation.

119. Vous parlez de négociations et vous soutenez que personne ici n'a parlé de négociations. Mais moi-même j'ai parlé de négociations; j'ai parlé du mécanisme de négociation, des conditions dans lesquelles les négociations doivent avoir lieu. J'ai parlé de trois conditions : premièrement, le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés en 1967; deuxièmement, la reconnaissance du droit légitime et inaliénable du peuple palestinien à l'existence et à la création de son propre Etat; troisièmement, une garantie d'indépendance et de liberté pour tous les Etats du Moyen-Orient. Mais vous avez gardé le silence à ce sujet. Sur quelle base peut-on donc parler avec un agresseur, avec l'occupant ?

120. Nous savons ce que c'est que l'agression. Nous en avons été victimes. Les forces d'Hitler sont arri-

* Cité en anglais par l'orateur.

vées près de Moscou, de Leningrad, de Stalingrad et dans le Caucase. Si Hitler à ce moment-là nous avait proposé de négocier, quelles conditions aurions-nous arrêtées, lui et nous ? Il occupait près de la moitié de la partie la plus peuplée et la plus économiquement développée du pays, et nous, nous n'avions connu que la défaite. Donc, avant de négocier avec l'agresseur, il faut convenir des conditions de la négociation. La déclaration du Gouvernement soviétique du 28 avril [S/12063] est fondée sur une base réaliste et raisonnable, mais Israël la rejette. Pour faire échouer les négociations de Genève, Israël a inventé un prétexte : la non-reconnaissance du peuple palestinien et de ses droits inaliénables. Israël a tenté, avec ses protecteurs, de remplacer les négociations par la diplomatie de la "navette", mais quel a été le résultat de cette diplomatie et de ces décisions par étapes ? Une impasse. La situation s'en est trouvée aggravée. Cette diplomatie et ces décisions par étapes non seulement n'ont pas amélioré la situation mais l'ont aggravée, alors qu'elle était déjà explosive; elle est maintenant plus dangereuse qu'avant la diplomatie de la "navette". Tout le monde le sait.

121. Renoncez donc à vos exercices de jonglerie verbale, Monsieur Herzog, acceptez les trois éléments fondamentaux nécessaires à l'ouverture de négociations, ne vous opposez pas à la participation des Palestiniens en tant que victimes les plus éprouvées de l'agression israélienne, et les négociations pourront commencer demain même. Mais cela n'entre pas dans vos intentions. Vous et vos protecteurs cherchez à retarder indéfiniment la solution des questions essentielles touchant le règlement de la situation au Moyen-Orient. Pour vous justifier, vous trouvez toutes sortes de considérations artificielles, et vous avancez maintenant une considération nouvelle : il faut attendre la fin des élections présidentielles aux Etats-Unis. Certains disent que les conditions d'un règlement au Moyen-Orient n'existent pas encore. Quiconque réfléchit objectivement comprend qu'il s'agit simplement de faire traîner les choses, qu'on se dit en faveur des négociations mais qu'en fait on est contre. Telle est votre position, la vôtre et celle de vos protecteurs. On note à ce propos une pratique singulière dans les travaux du Conseil de sécurité : on fait maintenant dépendre l'admission de la République populaire d'Angola à l'Organisation des Nations Unies du résultat de la campagne électorale dans l'un des Etats membres du Conseil. Telle est la position d'Israël à l'égard des négociations.

122. Cessez donc ces exercices de jonglerie verbale, Monsieur Herzog. Mettez-vous d'accord avec la partie arabe sur la base des négociations : retrait de vos troupes, reconnaissance du peuple arabe de Palestine en tant que participant à part entière aux négociations et garanties de conditions d'existence normales dans la liberté, dans la paix et sans agression pour tous les pays de la région. Nous pensons qu'il serait alors possible de trouver une base de négociation et de commencer les entretiens. Si vous abordez

l'affaire de cette façon, le problème pourra être résolu et le Conseil de sécurité pourra jouer le rôle important qui lui revient dans le règlement de la question.

123. Le PRÉSIDENT : Le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine désire faire une déclaration à titre de réponse. Je lui donne la parole.

124. M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) [interprétation de l'anglais] : J'aimerais rappeler ici que, lorsque le président Arafat a été invité à s'adresser à l'Assemblée générale en 1974, l'invitation avait été formulée par 105 membres de la communauté internationale et de cette organisation. M. Arafat était invité en tant que représentant d'un mouvement de libération nationale. Ce mouvement de libération nationale, l'Organisation de libération de la Palestine, avait été admis à part entière dans le Groupe des pays non-alignés et dans le Groupe des Soixante-Dix-Sept. Cette reconnaissance de l'OLP consacrait, et consacre toujours, l'isolement plus prononcé des sionistes et de certains de leurs amis.

125. On a rappelé au Conseil les travaux de la Sixième Commission de l'Assemblée générale à propos du terrorisme. Si j'ai bonne mémoire, l'une des recommandations soumises à la Commission pour examen était la suivante : la forme la plus dangereuse du terrorisme est le terrorisme d'Etat. Et de quels Etats s'agit-il ? Les raids aériens au-dessus du Liban, le bombardement d'avions civils, voilà le terrorisme exercé par un "Etat". Il est semblable à celui qu'ont exercé les Etats impérialistes contre le peuple du Viet-Nam, le peuple de la République Dominicaine, et d'autres encore. Or le danger est encore plus grand quand nous savons que ce terrorisme d'Etat est la continuation du terrorisme exercé par un mouvement qui s'est matérialisé en Etat.

126. Nous nous souvenons tous des actes de terrorisme commis par le mouvement sioniste contre son bienfaiteur, la Puissance mandataire britannique, et contre son propre peuple, comme je l'ai dit l'autre jour à propos du *Patria*. Ce genre de terrorisme procède des enseignements du père du sionisme, qui a dit : "Nous essaierons d'inciter la population miséreuse à passer de l'autre côté de la frontière". Or faire passer la population miséreuse d'un pays de l'autre côté de la frontière constituée, à mon avis, la chose la plus grave et la plus flagrante de terrorisme. Il ne s'agit pas seulement d'une déclaration de Theodor Herzl mais d'une notion qui a encore des adeptes. Comme je l'ai dit l'autre jour [1977e séance, par. 14], le 25 décembre 1975, un ancien commandant des parachutistes sionistes, M. Davidi Aharon, a fait une conférence au collège national Arie Ben Eliezer, à Tel-Aviv et, entre autres choses, a déclaré :

"Si nous voulons vraiment épargner le sang juif et le sang arabe, alors la solution finale que nous devons chercher à atteindre est celle du transfert, c'est-à-dire l'évacuation de tous les Arabes vers les

pays arabes, ce qui devrait bien sûr être réalisé de façon raisonnable."

Le transfert, de gré ou de force, d'une population entière, c'est du terrorisme. Nous nous rappelons tous les massacres commis à Deir Yassin, ainsi que d'autres actes criminels des sionistes.

127. On a dit au Conseil que le rabbin Kahane n'était qu'un représentant d'un seul secteur. Je ne me soucie pas du rabbin Kahane, mais je me soucie des tactiques du mouvement sioniste. Quand l'hôtel King David à Jérusalem a explosé, l'Agence juive, je m'en souviens, a presque condamné cet acte. Et que s'est-il passé ? Une fois le mouvement sioniste érigé en Etat, certains des auteurs de ce crime sont devenus membres du cabinet. Comment expliquer cela autrement que par le fait que le mouvement sioniste est, par sa conception même, un mouvement terroriste ? Notre peuple ne fait qu'exercer son droit à la vie, au refus de se laisser massacrer. Il se défend contre un génocide prémédité. Si le sort qui l'attend est d'être incité à quitter sa terre, il a le droit et le devoir de résister les armes à la main.

128. On nous a dit que personne ne parlait de négociations. Je ne puis concevoir la moindre négociation entre les forces d'invasion et d'occupation et le peuple opprimé qui vit sous l'occupation. Le seul langage qui puisse être compris par les forces d'occupation et employé par le peuple opprimé résolu à se libérer, c'est celui de la résistance, de la résistance armée.

129. On a dit qu'il y avait eu quelques incidents isolés au cours desquels on avait lancé des pierres sur la rive occidentale. J'aimerais rappeler au Conseil ce que nous avons dit l'autre jour, à savoir que des incidents isolés où l'on a lancé des pierres n'auraient pas exigé nécessairement que l'on impose le couvre-feu et que les parachutistes interviennent. Le fait est que cette résistance ne s'est pas manifestée simplement par quelques incidents isolés. Il s'agit d'une résistance armée et à grande échelle, contre les forces d'occupation. La question dont nous devons traiter ici est l'occupation, et non pas ce qui se passe entre Etats arabes.

130. On nous a parlé ici du sort des pauvres chrétiens. Le représentant de la Syrie a révélé que moi, représentant de l'OLP, je suis un chrétien. Je ne m'en enorgueilliss pas; je suis né chrétien et j'ai été élevé chrétien; mais il y a une chose cependant dont je m'enorgueilliss : j'ai été fait membre de l'ordre du Saint-Sépulcre pour avoir défendu la foi. Je dis cela pour que vous sachiez que des chrétiens dans le monde arabe peuvent également se voir confier des postes qui leur permettent de représenter leur pays à l'Organisation des Nations Unies. J'aimerais rappeler au Conseil l'inquiétude de Sa Sainteté le pape. Je paraphrase car je ne me souviens plus des termes exacts, mais il a exprimé une profonde inquiétude quant à l'avenir des lieux saints en Terre Sainte. Il s'est éga-

lement inquiété du fait que les sanctuaires risquaient de devenir des musées par manque de fidèles. Qu'en est-il advenu de ces fidèles ? Ils ne sont pas devenus athées. Ils ont été obligés de quitter leurs foyers. Cela est suffisamment éloquent quant à la façon dont les chrétiens sont traités par les forces d'occupation en Terre sainte.

131. Les sionistes ne représentent pas vraiment les Juifs. Je viens d'apprendre que les autorités sionistes de Jérusalem ont démoli l'abattoir de Neturei Karta. Il s'agit d'un abattoir spécial où les Juifs pratiquent un rite particulier à leur religion. Or le maire de Jérusalem — je l'ai entendu plusieurs fois à la radio inviter les gens à visiter Jérusalem sous son administration — a pris la décision de faire démolir cet abattoir. Voilà les actes de ceux qui défendent les Juifs, ou tout au moins qui prétendent les défendre.

132. J'espère très sincèrement que les délibérations du Conseil tiendront toujours compte de la question inscrite à l'ordre du jour et qui exige que l'on examine la situation dans les territoires arabes occupés.

133. Le PRÉSIDENT : Le représentant de la Somalie a demandé à prendre la parole en exercice de son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

134. M. HUSSEN (Somalie) [interprétation de l'anglais] : Je vous prie de m'excuser si j'ai redemandé la parole à cette heure avancée. Il m'était impossible de ne pas le faire afin de réfuter les allégations mensongères formulées par le représentant du sionisme et dirigée contre mon pays.

135. Le représentant d'Israël a accusé mon pays d'être une menace pour la paix dans la région où nous vivons et une menace également pour nos voisins. Je dois rejeter catégoriquement cette allégation dépourvue de tout fondement. Si cette allégation éclaire quoi que ce soit, elle montre à l'évidence l'ignorance du représentant d'Israël quant aux faits et quant à la situation dans notre partie du monde. Contrairement aux affirmations mensongères et à la propagande malfaisante qui sont le fait de certains gouvernements dans l'espoir d'arriver à certains objectifs arrêtés d'avance, mon pays a toujours suivi une politique de paix, de justice et de compréhension internationale. A la différence des autorités sionistes racistes dans les territoires arabes occupés, mon gouvernement a toujours manifesté un respect total à l'égard des principes du droit international et des droits de l'homme.

136. Je suis certain que les membres du Conseil comprendront aisément que l'objectif véritable du représentant d'Israël lorsqu'il formule ses allégations contre mon pays et contre d'autres est de détourner le débat et d'extraire la question de sa juste perspective. La question qui se pose au Conseil aujourd'hui est celle de l'usurpation et de l'annexion rampante pratiquées par les sionistes dans les territoires arabes

illégalement occupés. Le représentant d'Israël ne peut nier que l'établissement de colonies de peuplement purement juives en territoire arabe, le déracinement de nombreuses communautés arabes, l'expulsion des peuples arabes de leurs foyers, l'expropriation de biens arabes, l'application de mesures de terreur et le meurtre d'Arabes sont les actes de son gouvernement et de ses troupes. Ces activités odieuses rendent la situation plus tendue et plus explosive encore, et c'est en raison de cette tension et de ce risque d'explosion que ma délégation engage le Con-

seil à prendre des mesures afin de contraindre Israël à abandonner sa politique de répression et de fascisme et à respecter la Charte des Nations Unies et les principes du droit international.

La séance est levée à 18 h 10.

Note

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, p. 287.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة
يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наполните справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
